

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

DÉCISION | Le Conseil national a légiféré hier. Il faudra tenir son chien en laisse et se doter d'une assurance responsabilité civile. Plusieurs voix déplorent un projet «minimaliste».



© KEYSTONE/ALESSANDRO DELLA BELLA | Aucune interdiction de races de chien ne figure dans la loi votée hier par le Conseil national.

Nadine Haltiner / Berne | 10.06.2009 | 00:03

Qu'est ce qui fait qu'un chien est plus dangereux qu'un autre? Cette question épineuse, nos parlementaires se la posent depuis trois ans. Depuis ce jour de décembre 2005, où Suleyman, 6 ans, a sauvagement été tué par trois pitbulls à Oberglatt (ZH). Un drame qui a bouleversé le pays et poussé le monde politique fédéral à rechercher une solution nationale au problème des chiens dangereux. Après des années de tergiversations, il a présenté sa solution hier. Par 97 voix contre 72, le Conseil national a adopté une loi fédérale sur la détention canine. Mais, contrairement au mandat qu'il s'était imposé il y a trois ans, le plénum n'a pas défini de races dangereuses. Résultat: sans liste de chiens interdits ou soumis à autorisation, la loi reste minimale.

«Ce n'est pas faute d'avoir essayé de fixer des races dangereuses, se défend Oskar Freysinger (UDC/VS) au nom de la commission qui a élaboré la loi. Mais on répertorie chaque année 10 000 morsures en Suisse impliquant plus de 200 types de chiens. Les principales victimes sont les enfants, et le quart des accidents sont causés par de petits chiens. Il serait donc faux de réagir par rapport à des races spécifiques comme les pitbulls. En plus, 60% des chiens sont des bâtards.»

Tous dans le même panier

Au final, le texte vise donc tous les propriétaires. Sous peine d'amende, ces derniers devront tenir leur chien en laisse dans les endroits «sensibles», comme les bâtiments publics, les routes très fréquentées, les transports publics, les cours de récréation ou les places de jeu. Ils devront aussi contracter une assurance responsabilité civile, car ils seront tenus responsables des dégâts causés par leur compagnon à quatre pattes. La couverture minimale devra être de 1 million de francs.

En cas d'accident, les vétérinaires, les autorités, les éducateurs canins, mais aussi les propriétaires ont l'obligation d'annoncer les chiens posant des problèmes. Enfin, il sera interdit d'élever un canidé dans le but de le rendre agressif, sous peine d'être sanctionné par 3 ans de prison.

«Je reconnais que cette loi est un standard minimal, note Mario Fehr (PS/ZH). Mais, elle est le résultat d'un compromis qui vise à répondre aux attentes de la population et à mettre fin aux jungles cantonales.»

Une nuée de lois cantonales

Car le moins qu'on puisse dire, c'est que le système actuel est complexe. Il existe des dizaines de lois cantonales. Les plus sévères interdisent des races, comme à Genève ou en Valais. D'autres obligent les propriétaires de molosses à demander une autorisation de détention, à l'image du canton de Vaud. Ailleurs enfin, comme à Zoug, on se contente de rappeler les règles d'usage, comme tenir son toutou en laisse dans les lieux publics.

La loi fédérale mettra-t-elle fin à cette gabegie? Pas sûr. Car le National a décidé hier de ne pas forcer les cantons à revenir en arrière. «C'est dire si les promesses d'harmonisation sont un échec», fustige Ruedi Noser (PLR/ZH). Un avis partagé par la Société cynologique suisse et la Protection suisse des animaux, qui regrettent un projet «dont l'objectif de départ est raté». Reste que la loi peut encore être modifiée; comme elle implique une modification de la Constitution, elle devra passer devant les Etats, puis devant le peuple.



EDITORIAL DE NADINE HALTINER

Une loi pour se donner bonne conscience

On aurait pu se dire «enfin!» Après trois ans de tergiversations et plusieurs accidents sanglants, Berne crée une loi sur les chiens dangereux. Aujourd'hui pourtant, on se dit «seulement?»

Car le texte adopté hier par le Conseil national manque de mordant. Alors qu'on aurait pu s'attendre à une liste détaillée des races dangereuses, à une interdiction de certains molosses ou à la création d'une autorisation de détention, le plénum se contente d'enfoncer des portes ouvertes.

Certes, désigner explicitement des races à risque est discutable. Mais obliger les propriétaires, comme le fait le National, à tenir leur chien en laisse dans les lieux publics, à dénoncer les blessures ou encore à interdire l'élevage d'un chien dans le but de le rendre agressif relève du simple bon sens, pas d'une loi fédérale. Une loi qui n'a d'ailleurs de fédérale que le nom. Elle constitue en effet une base minimale, les cantons pouvant conserver des législations plus strictes.

Or, traverser la Suisse avec son compagnon à quatre pattes relève déjà du parcours du combattant, tant les réglementations sont différentes. Alors que Genève interdit quinze races, Vaud délivre des autorisations de détention pour seulement trois d'entre elles, le Tessin en désigne trente (!) et Berne ne connaît aucune loi spécifique.

Face à cette jungle législative, le Conseil national aurait au moins pu faire un effort d'harmonisation. Au nom du fédéralisme, il n'a pas osé aller jusque-là. Résultat: le plénum rate même sa cible initiale. Après la mort du petit Suleyman, agressé par trois pitbulls en 2005 à Oberglatt (ZH), 148 parlementaires avaient signé une pétition montrant leur volonté de légiférer. D'accord, ils ont tenu leur promesse. Hélas, leur loi ne sert à rien. Si ce n'est peut-être à leur donner bonne conscience.

Suisse

Source URL (Extrait le 13.06.2009 - 07:31): <http://www.24heures.ch/actu/suisse/parlement-renonce-interdire-races-chiens-2009-06-09>